

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine

Bordeaux, le 05 octobre 2017

Mission évaluation environnementale

Avis de l'Autorité environnementale

(article L122-1 et R122-1 et suivants du Code de l'environnement)

Avis 2017 – 5431

Localisation du projet : commune de Hagetmau (40)
Demandeur : Hexis
Procédure principale : installation classée pour la protection de l'environnement
Autorité décisionnelle : Préfet des Landes
Date de saisine de l'Autorité environnementale : 04 août 2017

Article R122-7 II du Code de l'environnement :
information est faite de l'absence d'observations émises dans le délai
de l'Autorité environnementale
sur la demande présentée par HEXIS